Ouestions orales

Je suis en partie d'accord avec le député quand il préconise de faire relever l'ARAP du ministère de l'Agriculture; si cela se fait, il faudrait que ce soit à l'échelle nationale, car c'est l'un des meilleurs programmes au monde jamais conçus par un gouvernement.

L'ABSENCE D'ENTENTE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'ignore si c'est le meilleur programme du monde, mais je voudrais en parler encore un peu avec le ministre et lui rappeler que nous en avons déjà parlé une fois auparavant. Il sait qu'il existe des problèmes faute d'entente auxiliaire découlant du programme normal du MEER. Quand le ministre pourratil dire à la Chambre s'il prendra cette initiative et s'il combinera le programme du Service du rétablissement agricole des Prairies, qui jouit d'un grand crédit dans l'Ouest, avec un programme analogue à l'ancienne loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces maritimes, pour mettre le nouveau programme en œuvre dans toutes les régions du Canada et en faire profiter le secteur agricole? S'il compte prendre une telle initiative—et le ministre doit bien admettre que c'est une bonne initiative—quand nous en parlera-t-il?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je le répète, il s'agit d'une entente commune. La Nouvelle-Écosse devrait accorder la priorité voulue à l'agriculture dans le cadre du programme à frais partagés. Pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, l'agriculture vient au troisième rang alors qu'elle devrait avoir la priorité absolue. C'est du moins l'importance que je lui accorde. C'est ce qui a compliqué le progression de ce programme. Si le député arrive à persuader le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, d'accorder la priorité absolue à l'agriculture, je suis certain que cela facilitera les choses de notre côté.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'ÂGE DE LA RETRAITE DES MAÎTRES DE POSTE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le mois dernier, Sa Majesté a signé à Ottawa la proclamation de la Charte des droits et libertés des Canadiens. La Charte interdit la discrimination fondée sur l'âge. Le ministre peut-il dire si, par voie de conséquence, l'obligation qu'ont les maîtres de poste de prendre leur retraite à 65 ans disparaîtra?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il s'agit là d'une question fort intéressante qui sera étudiée, je pense bien, par mon collègue le président du Conseil du Trésor, non seulement pour les employés d'une société de la Couronne comme la Société canadienne des postes, mais je présume pour les employés du gouvernement en général.

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le bruit courait dans les Prairies, la semaine dernière, que les participants aux négociations sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'auraient pas tous accueilli favorablement le rapport provisoire de M. Gilson. Si le ministre tient encore à mesurer la réussite ou l'échec des négociations à l'aune du consensus, comment compte-t-il régler la situation puisque certains veulent que les paiements soient consentis directement aux chemins de fer, alors que d'autres sont d'avis qu'ils doivent être faits directement aux agriculteurs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, personne n'a jamais cru que les négociations allaient être faciles. Je trouve qu'il n'y a donc pas de quoi s'étonner, contrairement à mon honorable ami, si certains points ne font pas encore l'unanimité. En général, cependant, les comptes rendus des séances nous portent à l'optimisme. Il y a eu accord sur des points qui ne sont pas d'ordre monétaire. Je pourrais les énumérer mais je ne veux pas devancer le rapport. J'ai eu l'impression qu'on avait atteint un certain compromis—ou qu'on y avait du moins travaillé—pour ce qui est de savoir si les paiements doivent être faits aux agriculteurs ou aux chemins de fer. Il se dégage un certain consensus qui devrait se confirmer, espérons-le, dans les quelques jours de négociation qui restent.

L'APPLICATION DE TARIFS ÉGAUX POUR DES DISTANCES ÉGALES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, un autre point à l'ordre du jour était la question de l'application de tarifs égaux pour des distances égales, régime qui, si j'en crois les observations livrées ici, sera maintenu à moins que les agriculteurs n'insistent pour qu'il en soit autrement. Est-ce encore la position du gouvernement? Continuerons-nous à imposer des tarifs égaux pour des distances égales? Quelles sont les circonstances qui pourront amener le gouvernement à modifier sa position?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, selon les renseignements qui m'ont été transmis, nous continuerons en effet d'appliquer ce principe, mais des efforts sont déployés à l'heure actuelle pour essayer de trouver certains tarifs d'encouragement qui seraient acceptables pour les agriculteurs. Comme le sait mon collègue, plusieurs possibilités ont été envisagées au sujet de l'application possible de tarifs préférentiels durant une certaine période afin de favoriser l'essor du secteur de la transformation, par exemple, dans l'Ouest, et je suis persuadé que mon collègue sera d'accord pour dire que cela serait souhaitable.